Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220625-2022-078-DE
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

N° 2022-078

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 25 JUIN 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 17 juin 2022, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, à l'Hôtel de Ville - Salle des Mariages, le 25 Juin à 9 h 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : 29

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI, M. MARAN, Mme VERTÉ, M. JIAR, Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART, Mme KASMI, M. LLEDO, Mme TEIXEIRA, M. POURPOINT, Mme VACHER, M. FERNANDEZ, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, M. YANG, Mme OUARET, M. LE NEINDRE, Mme ANCHARUZ, M. GALIN (arrivé au point n° 2022-069), Mme YOUSSOUF (arrivée au point n° 2022-068), M. LAURENT, Mme RIGAL, M. SCAGNI, Mme ROLAND, Mme BENHSAINE (arrivée au point n° 2022-071), M. CHIROUSE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration : 10

M. KHUL	qui a donné pouvoir à M. BEAUDEAU
Mme VAUBAN	qui a donné pouvoir à M. DELAMADE
M. XOSANAVONGSA	qui a donné pouvoir à Mme VERTÉ
Mme PERRON	qui a donné pouvoir à M. POURPOINT
M. VALLETON	qui a donné pouvoir à Mme le Maire
Mme KHUL	qui a donné pouvoir à Mme TEIXEIRA
M. KERAUDREN	qui a donné pouvoir à M. RIGAL
Mme BEN HADJ KHALIFA	qui a donné pouvoir à Mme YOUSSOUF

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220625-2022-078-DE
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

M. FAGUIER qui a donné pouvoir à Mme ROLAND
Mme PHILIPPON-VERMOND qui a donné pouvoir à Mme CHIROUSE

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

M. BEAUDEAU est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET : ENFANCE ET AFFAIRES SCOLAIRES
Appel à candidature pour le dispositif des « Colos apprenantes » et approbation de la convention à intervenir.
Délibération n° 2022-078

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,
Vu la fiche descriptive du séjour s'intitulant « Découverte nature et animaux » ci-annexée,
Vu le projet pédagogique du séjour s'intitulant « Ecologie et Citoyenneté » ci- annexé,
Vu le rapport ci-annexé,

Considérant, que les « Colos apprenantes » sont des séjours de vacances qui sont des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) au sens du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) disposant d'un label délivré par l'IA-DASEN,

Considérant que les « Colos apprenantes » accueillent les enfants et les jeunes scolarisés de 3 à 17 ans, en priorité ceux domiciliés en quartier Politique de la Ville, mais également en zones rurales, les enfants et jeunes en décrochage scolaire, enfants porteur de Handicap, et le public dont le quotient familial (CAF) se situe entre 0 et 1 200,

Considérant que la prise en charge par l'Etat maximum est de 400 € par jeune et par semaine, soit 80 % du coût moyen d'un séjour ; le solde est à la charge de la Collectivité ou de l'organisme retenu,

Considérant que le principe est la gratuité pour les familles bénéficiaires,

Considérant que les Collectivités Territoriales doivent faire un appel à candidature au niveau local afin de se faire connaître par les services de l'Etat en charge de la labellisation,

Considérant que si le label « Colos apprenantes » est retenu, une convention devra être établie avec les services de l'Etat afin de pouvoir bénéficier du financement prévu par ce dispositif,

Considérant que la Commune de Villepinte souhaite, pour le mois d'août 2022, bénéficier de la labellisation « Colos apprenantes » et propose plusieurs séjours portés par :

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220625-2022-078-DE
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

La Direction Enfance et Affaires Scolaires :

- 2 séjours (pour les 7/11 ans) de 20 enfants chacun, concernant les familles répertoriées par le « Projet de Réussite Educative » (PRE), ou inscrits dans un dispositif de soutien à la scolarité ; les séjours s'intitulent « Découvertes natures et animales » (séjour à dominante écologique) et durent 7 jours et 6 nuits.
  Les dates retenues sont : du 08 au 14 août 2022 et du 21 au 27 août 2022 ;

La Direction Jeunesse et Sports :

- 1 séjour (pour les 13/17 ans) de 14 jeunes, issu d'un projet portant sur l'Ecologie et l'Ecocitoyenneté pendant la période estivale. Ce séjour serait un aboutissement pour la Commune qui organiserait sa propre « colo apprenante » sans faire appel à un prestataire. Il concernerait les familles dont les jeunes sont inscrits au Point d'Animation de Quartier « Entre Noue » et/ou ayant été pris en charge par le dispositif ACTE (Accompagnement de Collégiens Temporairement Exclus). Les jeunes pouvant participer à ce séjour devront être impliqués dans l'action menée durant les vacances d'été. Ce séjour « Ecologique » aurait lieu en Normandie du 19 au 26 août 2022,

Après avis de la Commission Petite Enfance, Enfance, Vie scolaire et Restauration municipale du 14 juin 2022,
Après avis du Bureau Municipal du 15 juin 2022,

Ayant entendu son rapporteur, Madame LE MOIL,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 39 VOIX POUR

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'approuver le principe des appels à candidatures pour le dispositif des « Colos apprenantes » et les conventions de labellisation à intervenir dans l'hypothèse où le label est effectivement accordé.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220625-2022-078-DE
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

ARTICLE 2 : D'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes à intervenir en vue de la bonne application de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 25 juin 2022

Le Maire,
1ère Vice-Présidente déléguée à l'Aménagement
du Territoire Paris Terres d'Envol

Martine VALLETON

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220625-2022-078-DE
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES A LA POPULATION
DIRECTION ENFANCE ET AFFAIRES SCOLAIRES

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2022-078

Conseil Municipal du 25 juin 2022

RAPPORTEUR : *Madame LE MOIL*

OBJET : IV - *ENFANCE ET AFFAIRES SCOLAIRES*
2 - Appel à candidature pour le dispositif des « Colos apprenantes » et approbation de la convention à intervenir.

Dans le cadre du plan « Vacances apprenantes » initié par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse (MENJ) et le Ministère de la Ville et du Logement (MVL), et en coordination avec le dispositif « quartier été » inscrit dans le cadre de la Politique de le Ville, plusieurs dispositifs sont proposés à l'ensemble des familles et de leurs enfants. Le dispositif « Colos apprenantes » s'inscrit dans ce cadre sur un partenariat étroit avec les Collectivités Territoriales.

Les « Colos apprenantes » sont des séjours de vacances qui sont des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) au sens du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) disposant d'un label délivré par l'IA-DASEN. Le dispositif s'appuie sur le cadre réglementaire et pédagogique applicable aux séjours de vacances, aux séjours spécifiques et aux activités accessoires à un accueil de loisirs déclarés préalablement auprès du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et dans les conditions définies par le CASF.

Les « Colos apprenantes » accueillent les enfants et les jeunes scolarisés de 3 à 17 ans, en priorité ceux domiciliés en quartier politique de la Ville mais également en zone de revitalisation rurale. Cela concerne également les enfants en situation de handicap, les enfants en situation de décrochage scolaire, ainsi que les enfants placés auprès de l'Aide Sociale à l'Enfance. Le dispositif s'adresse également aux publics dont le quotient familial de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) est compris entre 0 et 1 200.

Les « Colos apprenantes » labélisées ont pour objectif le renforcement des apprentissages, de la culture, du sport et du développement durable, tout en favorisant la découverte de nouveaux territoires.

Les porteurs de projets prennent en charge le coût du séjour pour les mineurs concernés et se verront attribués un financement a posteriori et sur présentation des documents attestant du nombre de départ effectif.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220625-2022-078-DE
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

La prise en charge maximum par l'Etat est de 400 € par jeune et par semaine, soit 80 % du coût moyen d'un séjour. Le solde est à la charge de la Collectivité ou de l'organisme retenu. Le principe est la gratuité pour les familles bénéficiaires ou une participation symbolique.

Les Collectivités Territoriales doivent faire un appel à candidatures au niveau local afin de se faire connaître par les services de l'Etat en charge de la labellisation. Si le label « Colos apprenantes » est retenu, une convention devra être établie avec les services de l'Etat afin de pouvoir bénéficier du financement prévu par ce dispositif.

La Commune de Villepinte souhaite, pour le mois d'août, bénéficier de la labellisation « Colos apprenantes » et propose plusieurs séjours portés par :

La Direction Enfance et Affaires Scolaires :

- 2 séjours (pour les 7/11 ans) de 20 enfants chacun, concernant les familles répertoriées par le « Projet de Réussite Educative » (PRE), ou inscrits dans un dispositif de soutien à la scolarité ; le séjour s'intitule « Découvertes natures et animales » (séjour à dominante écologique) et dure 7 jours et 6 nuits.
  Les dates retenues sont : du 08 au 14 août 2022 et du 21 au 27 août 2022 ;

La Direction Jeunesse et Sports :

- 1 séjour (pour les 13/17 ans) de 14 jeunes, issu d'un projet portant sur l'Ecologie et l'Ecocitoyenneté pendant la période estivale. Ce séjour serait un aboutissement pour la Commune qui organiserait sa propre « colo apprenante » sans faire appel à un prestataire. Il concernerait les familles dont les jeunes sont inscrits au Point d'Animation de Quartier « Entre Noue » et/ou ayant été pris en charge par le dispositif ACTE (Accompagnement de Collégiens Temporairement Exclus). Les jeunes pouvant participer à ce séjour devront être impliqués dans l'action menée durant les vacances d'été. Ce séjour « Ecologique » aurait lieu en Normandie du 19 au 26 août 2022.

CONCLUSION

Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante d'approuver le principe des appels à candidature pour le dispositif des « Colos apprenantes » et les conventions de labellisation à intervenir dans l'hypothèse où le label est effectivement accordé.

Avis de la Commission Petite Enfance, Enfance, Vie scolaire et Restauration municipale du 14 juin 2022.
Avis du Bureau Municipal du 15 juin 2022.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220625-2022-078-DE
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

SEINE MARITIME
ARGUEIL

Découvertes natures et animales

Odcvl

ENFANTS

7/11 ans

2022

08 au 14/08/2022
21 au 27/08/2022

vacances apprenantes

Tu es curieux, bricoleur, sportif ou encore ami des animaux ?
Tu aimerais passer de vraies vacances en te faisant de nouveaux copains et en vivant les journées à ton rythme ?
Le manoir d'Argueil t'attend pour de grandes aventures ! Tous les jours
tu profiteras du cadre magnifique d'un vrai château en Normandie et tu découvriras de nouvelles activités que tu pourras même choisir !

Le projet

En immersion **pendant ces quelques jours**, ce séjour va te permettre de te mettre dans la peau d'un futur éco-citoyens proche de la nature et attentif à prendre soin de l'environnement

Au programme

Tu voudrais connaître le nom des petites bêtes que tu vois près des arbres ou dans la terre, les animaux te passionnent ou encore les arbres et leurs feuilles ?

> Le Domaine du manoir d'Argueil est idéal, c'est **un refuge LPO** (Ligue de Protection des Oiseaux), une **ferme pédagogique** et un parc de 9 hectares avec des arbres classés.

> Avec l'aide d'un **intervenant spécialisé**, tu découvriras toute la Nature et l'environnement du Manoir d'Argueil parmi eux :

> Un accès accompagné d'un animateur pour visiter à volonté notre ferme pédagogique (soins, nourrissage, nettoyage des enclos...) pour faire connaissance avec nos animaux : ânes, poneys, chèvres, moutons, cochons, lapins, poules, oies, canards, …

-> Des ateliers sur la découverte des petites bêtes du Domaine

-> Des jeux et livrets pour connaitre les arbres du Domaine

-> Des activités autour du Développement durable et la Transition écologique (moulin à eau, pêche à pied, Recyclage, …)

-> 2 séances d'équitation, avec encadrement d'un BE dans la carrière située dans le parc

-> Un grand jeu à thème dans le parc

-> Sans oublier les veillées, dans le salon de la marquise, dans le donjon du château ou encore la boum dans la grande salle des arcades...

ARGUEIL
Centre Odcvl
LE MANOIR D'ARGUEIL

Un écrin de verdure au coeur de la Normandie.
Fonctionne à l'année, 9 hectares entièrements clos, 3 bâtiments indépendants, chambres de 4 à 6 lits avec sanitaires, ferme pédagogique, carrière à poneys, piscine extérieure.

LES PLUS

- *Un centre totalement clos*
- *Un projet de séjour 100% sur place*
- *Sentier pieds nus privé*
- *Centre refuge LPO*
- *Ferme pédagogique sur place*

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220625-2022-078-DE
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

SEINE MARITIME - ARGUEIL

Le Manoir d'Argueil

TON VOYAGE
BUS PARIS / ARGUEIL

Un Domaine de 9 hectares qui abrite une bulle de nature, à seulement deux heures de Paris. Un cadre exceptionnel pour accueillir les enfants dès 4 ans en toute sécurité, au rythme de la nature.

JACQUES

Jacques dirige le Domaine depuis 2015, date à laquelle la Caisse des Dépôts et Consignations nous a confié la gestion du centre. Membre du Conseil d'Administration d'Odcvl, et après plus de 30 ans d'ancienneté, il prend part à de nombreuses actions en faveur de l'Éducation Populaire et du Tourisme Social.

TU VAS ADORER

- **La vie de château où toutes les activités se font sur place**
- **Le grand parc entièrement clos pour jouer en toute sécurité**
- **Les visites à volonté aux animaux de la ferme**
- **Les baignades dans notre piscine**

RESTAURATION

Nos deux salles de restauration séparées ou communicantes, ouvertes sur la terrasse.

CHAMBRES

Accueil : 153 lits
3 bâtiments aux styles différents accueillent 31 chambres de 2 à 6 lits dont 22 avec salle de bain privative avec toilettes, douche et lavabo.
Le bâtiment « les Communs » peut être dédié aux enfants dès 4 ans avec de grandes chambres équipées de lits bas et des salles de bains communes adaptées aux plus jeunes.

SALLES D'ACTIVITÉS

8 salles situées dans les différents bâtiments

LAVERIE, BIBLIOTHÈQUE

PISCINE EXTERIEURE

› *Accès gratuit à Internet par Wifi au rez-de-chaussée de chacun des bâtiments*

› *Jeux : table de ping-pong, jeux de société*

› *Un parc clos et arboré de 9 Ha*

› *Une ferme pédagogique*

› *Deux carrières à poneys*

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220625-2022-078-DE
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

SEJOUR ECO-CITOYENNETE organisé dans le cadre du dispositif "colos apprenantes" en Normandie du 19 au 26 Août 2022.

DESCRIPTION :

Les jeunes fréquentant la structure du PAQ Entre'Noue ayant bénéficié du dispositif ACTE ainsi que l'équipe encadrante (Educateur spécialisé ACTE et l'équipe d'animation du PAQ Entre'Noue) sont parvenus à un constat similaire à savoir la dégradation du quartier du Parc de la Noue à Villepinte, aussi bien du point de point de vue de la propreté urbaine que de l'image que le quartier renvoie.

De ce fait, il nous est apparu nécessaire de proposer un projet regroupant diverses actions dont les objectifs visés sont les suivants :

- Sensibiliser les jeunes du quartier aux différents défis écologiques,
- Nettoyer le secteur afin de permettre aux jeunes de (re)découvrir et de s'approprier leur environnement,
- Favoriser le vivre-ensemble en promouvant le « aller-vers »
- Développer la cohésion sociale, l'entraide et le partage
- Favoriser l'indépendance et l'autonomie des jeunes
- Renforcer les apprentissages scolaires

Ce projet comporte deux parties distinctes qui se dérouleront durant la période estivale 2022.
La première étape avant le séjour consistera en une sensibilisation des jeunes aux questions écologiques. Deux jours seront dédiés au nettoyage de la voie publique (quartier Parc de la Noue), une journée à la visite du centre de tri et l'intervention d'un agent de la brigade environnemental de la commune. Enfin, durant les deux derniers jours de la semaine les jeunes confectionneront des meubles en palettes.

La seconde étape sera un séjour en Normandie. Au programme de ce séjour : écologie, histoire, culture, et découverte du patrimoine français. Cette semaine permettra de développer la socialisation et l'esprit citoyen du jeune. L'équipe encadrante aiguillera les adolescents sur le choix de menus équilibrés, la manière de budgétiser les courses, les taches du la vie quotidienne. Le but étant de rendre le jeune acteur et autonome de son séjour. Quant au choix de la Normandie, ce dernier fait référence à notre patrimoine, notamment les plages du Débarquement allié. Les jeunes devront durant deux jours veiller à leur propreté. Par ailleurs, durant ce séjour, toute une série d'activité sera proposé sur le thématique éco-citoyenneté.

SITUATION GEOGRAPHIQUE / HEBERGEMENT
Situé à quelques pas de la Baie du Mont-Saint-Michel, entre le bec d'Andaine et le Grouin du Sud le gîte :
La Grand'Ferme
16 Le Fourgeray
50530 Bacilly
02.33.68.34.05

Gîte labellisé "Jeunesse et Sport" et "education Nationale", grande capacité d'accueil, 66 couchages (lits superposés) chambres spacieuse avec rangement, sanitaires privatifs, grand terrain multisport extérieur, salle d'activité.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220625-2022-078-DE
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

RESTAURATION :

Gestion libre du gîte, tout est préparé sur place par les jeunes et les animateurs. Les repas variés et équilibrés, le régime alimentaire respecté. Les repas sont servis à table. Chaque groupe de jeune à tour, prépare, débarrasse et nettoie les tables.

PROGRAMME D'ACTIVITES :

Jour 1 : Petit déjeuner avec les familles + départ, installation et courses alimentaires, confection des repas et diner, veillée ou repos selon

Jour 2 : réveil et préparation des jeunes, petit déjeuner collectif, travail pédagogique, confection du repas et déjeuner, nettoyage des plages, visite d'une ferme + confection de pain, confection du repas, mini quiz et diner, sortie bowling.

Jour 3 : réveil et préparation des jeunes, petit déjeuner collectif, travail pédagogique, confection du repas et déjeuner, nettoyage des plages, activité bouée tractée, confection du repas, mini quiz et diner, veillée au logement.

Jour 4 : réveil et préparation des jeunes, petit déjeuner collectif, travail pédagogique, confection du pique-nique pour le déjeuner, visite du mémorial de Caen + plage du Débarquement, activité ''Sensas'' restaurant à la charge des jeunes.

Jour 5 : réveil et préparation des jeunes, petit déjeuner collectif, travail pédagogique, confection du repas et déjeuner, journée aquatique, confection du repas, mini quiz et diner, veillée au logement.

Jour 6 : réveil et préparation des jeunes, petit déjeuner collectif, travail pédagogique, confection du repas et déjeuner, balade en ville et achat de souvenir, confection du repas, mini quiz et diner, veillée au logement.

Jour 7 : réveil et préparation des jeunes, petit déjeuner collectif, nettoyage du logement, confection du repas et déjeuner, nettoyage des plages, cérémonie de fin de séjour, confection du repas, Restaurant, veillée au logement.

Jour 8 : retour sur Villepinte

Déroulement d'une journée type :

7h30 /8h30 : Réveil, toilette puis petit déjeuner collectif jusqu'à 8h30

8h30/9h : rangement des chambres puis préparation des affaires pour la matinée/ travail pédagogique

9h /11h : activités de la matinée/ renforcement scolaires/ activités culturelles

11h/13h30 : préparation des repas/ repas/ temps libre

13h30/18h : activités de la journée

18h/19h : Retour au centre, douche et temps libre

19h/ 20h30 : préparation des repas / repas / temps libre

20h30/ 23h : veillée

23h/ 23h30 : retour dans les chambres et extinction des jeux

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220625-2022-078-DE
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

Durant le séjour, les jeunes seront sensibilisés au recyclage en adoptant un comportement éco-citoyen. Réduire la consommation et / ou utilisation du papier, éteindre les lumières, fermer le robinet quand ils se brossent les dents.

ENCADREMENT :

Notre équipe est diplômée et déclarée auprès des services "Jeunesse et Sport" dont :

- ✓ 1 directrice/ assistante sanitaire SST+PSC1
- ✓ 2 animateurs BAFA
- ✓ 1 professeur des écoles, tous les enseignements spécifiques (histoire) sont encadrés par le professeur des écoles et accompagnés par les animateurs de notre équipe d'animation

TRANSPORT :

2 minibus